

Formulaire de demande pour le Fonds Départemental de Compensation *FDC*

IDENTITE	
NOM – PRENOM :	
N° dossier MDPH :	
PLAN DE FINANCEMENT	
• Descriptif du projet pour lequel je souhaite une aide et après accord de la CDAPH :	
2 Montant des remboursements légaux :	
Sécurité Sociale (nom :	€
Mutuelle (nom:)	€
ANAH	€
PCH	€
Sécurité Sociale (nom :	€ € € € € € €
LISTE des pièces OBLIGATOIRES	
 □ Dernier avis d'imposition □ Relevé d'Identité Bancaire (RIB) □ Devis / factures □ Copie prise en charge de votre mutuelle pour le matériel acheté □ Copie de la réponse de l'ANAH pour l'aménagement du logement □ Copie des réponses obtenues auprès des organismes en extra légal 	
Date et Signature	
« Je m'engage à vous adresser les décisions de tous les organismes sollicités pour le financement de mon (mes) projet (s), » « Je prends acte que ma demande sera examinée par le Comité de Gestion. »	
Date: Signature	



RAPPELS

CONDITIONS D'ACCES:

- Les aides concernées sont : les aides techniques, les aménagements du logement et du véhicule, les charges exceptionnelles et les aides animalières.
- → Le reste à votre charge, après avoir sollicité tous les organismes en extra-légal, ne doit pas être inférieur à 100€.
- → La sollicitation du FDC doit intervenir dans un délai de 6 mois maximum après le versement effectif de la PCH.

AIDES AUX FINANCEMENTS:

1 - AIDES « LEGALES »

- ASSURANCE MALADIE: CPAM, MSA, MGEN, ...
- MDPH: dossier PCH, AEEH ou ACTP
- MUTUELLE : participation selon le contrat et la prise en charge de la caisse

2 - AIDES « EXTRA - LEGALES »

- ASSURANCE MALADIE : CPAM, MGEN, ... Demande auprès de la commission des prestations supplémentaires et de secours. (formulaire à retirer au guichet de la caisse)

Pour les ressortissants MSA pas de dossier à constituer (convention avec le Fonds Départemental de Compensation)

- MUTUELLE : Aide du fond de secours ou fond social (selon divers critères)
- CAISSE de RETRAITE et/ou RETRAITE COMPLEMENTAIRE
- COMITE D'ENTREPRISE
- MAIRIE, ASSOCIATIONS...

3 – MDPH : Fonds Départemental de Compensation (FDC)

Le FDC intervient <u>en dernier</u>, après avoir sollicité les organismes en « légal » (encadré 1) et au moins un organisme en « extra-légal » (encadré 2).